

## XLVIII. DE L'ORDRE ET MARIAGE.

- D. QUEST-ce que l'Ordre ?
- R. L'ordre est un sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, et la grâce pour les faire dignement.
- D. Dans quelles dispositions doit-on recevoir ce sacrement ?
- R. Il faut être en état de grâce, être appelé de Dieu, et ne pas s'ingérer de soi même.
- D. Quelle fin doit-on avoir en recevant ce sacrement ?
- R. Celle de procurer la gloire de Dieu, et le salut du prochain.
- D. Que dites-vous de celui qui reçoit les ordres pour avoir des bénéfices, et pour vivre plus à son aise ?
- R. Celui-là est très coupable devant Dieu, et il est indigne de recevoir ce sacrement.
- D. Qu'est-ce que le sacrement de mariage ?
- R. le mariage est un sacrement qui sanctifie l'alliance de l'homme et de la femme.
- D. Où doit-on recevoir la bénédiction du mariage ?
- R. Dans sa paroisse et de son propre curé.
- D. En quelle disposition faut-il recevoir ce sacrement ?
- R. Il faut être en état de grâces, et avoir intention de servir Dieu dans l'état du mariage.
- D. Comment faut-il servir Dieu dans cet état ?
- R. Le mari et la femme doivent, 1. Supporter patiemment les défauts et les humeurs l'un de l'autre. 2. S'assister mutuellement dans leurs besoins. 3. Elever chrétiennement leurs enfants.
- D. Qu'entendez-vous par élever chrétiennement les enfants ?
- R. J'entends leur inspirer l'amour de Dieu et l'horreur du péché ; prendre soin de leur instruction, et veiller sur leur conduite.
- D. N'y a-t-il point encore d'autres obligations dans le mariage ?
- R. Oui, il y en a d'autres importantes, dont il suffit de s'instruire, quand on entre dans cet état.

D. Qu  
R. Ce  
vol  
ne p  
3.

por  
dev

D. N'y  
mar

R. Oui

PRATIQU  
du  
seu

2. Dan  
prè  
san

3. Qu  
qu'  
ceu

D. QU

R. La

D. Mo

R. Ou  
péc

D. Qu

R. Qu  
jou

D. Qu

R. On  
pou

D. Ren

R. No

D. No

R. No

D. Qu

R. C'e